

Points saillants du Forum pour les comités d'audit du CCRC

Le CCRC a tenu le 29 mai 2019 à Toronto et le 18 juin 2019 à Montréal des tables rondes à l'intention des présidents de comités d'audit et des chefs des finances de sociétés ouvertes canadiennes.

Animés à Toronto par **Kathleen O'Neill**, présidente du comité d'audit d'ARC Resources Ltd. et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, et à Montréal par **Jocelyn Proteau**, président du comité d'audit de Quincaillerie Richelieu et ancien vice-président du conseil d'administration du CCRC, ces tables rondes ont porté sur des questions figurant à l'avant-plan des priorités des comités d'audit et des équipes de direction des émetteurs assujettis canadiens.

Enjeux auxquels font face les comités d'audit des émetteurs assujettis canadiens

Nouvelles technologies à la disposition des auditeurs

Le recours à la technologie modifie la façon dont les audits sont effectués, notamment le recours accru à l'automatisation et à l'analyse de données. Cela crée de nouvelles occasions et pose de nouveaux défis pour les comités d'audit. Alors que l'analytique avancée et l'automatisation gagnent rapidement en popularité à l'échelle mondiale, elles sont source de risques potentiels à la fois pour l'émetteur assujetti et pour l'auditeur. Les participants ont discuté de la création d'objectifs de mesure autour de cette nouvelle technologie et ont présenté les cibles d'évaluation et les indicateurs de la qualité de l'audit (IQA) comme des solutions potentielles. En outre, dans la mesure où les émetteurs assujettis partagent de plus en plus de données avec les auditeurs, ces derniers et les comités d'audits ont une responsabilité commune de s'assurer d'une protection appropriée des renseignements donnant ainsi davantage d'importance à la qualité de la protection contre les risques liés à la cybersécurité des cabinets d'audit.

Le degré croissant de complexité et de perfectionnement de la technologie signifie également que de nouvelles connaissances diverses sont nécessaires au travail d'audit. Les participants ont reconnu l'importance de s'assurer que la direction, les auditeurs et les membres des conseils d'administration possèdent les compétences nécessaires pour réussir ou qu'ils sont formés pour les acquérir.

Le CCRC surveille de près les nouvelles technologies, dont l'analyse de données. Nous avons récemment publié un rapport sur l'impact prévu de [l'analyse de données sur la qualité de l'audit](#). Nous encourageons les comités d'audit à continuer de gérer de manière proactive les responsabilités en matière de technologie et de cybersécurité et à avoir des discussions régulières et ouvertes avec leurs auditeurs.

Protection des émetteurs assujettis contre les risques liés à la cybersécurité

Les risques liés à la cybersécurité demeurent une grande priorité pour les émetteurs assujettis. Les responsabilités de surveillance en ce qui a trait à la cybersécurité vont de la délégation au comité d'audit ou au comité de gestion des risques à la responsabilité de l'ensemble du conseil d'administration. Pour aider à réduire les risques liés à la cybersécurité, les participants ont échangé un certain nombre de meilleures pratiques, comme la transmission de rapports de cybersécurité mensuels et annuels à la présidence du comité d'audit et le recours à des experts externes pour effectuer des évaluations annuelles et communiquer les tendances mondiales.

Rapport d'audit élargi

À partir de 2019, les auditeurs de grands émetteurs américains (dont de nombreux grands émetteurs assujettis au Canada cotés dans les deux pays) devront intégrer une analyse de questions clés liées à l'audit dans leurs rapports d'audit. La déclaration de ces questions clés liées à l'audit pour les émetteurs assujettis inscrits à la Bourse de Toronto sera obligatoire à compter de 2020.

Afin de préparer ce nouveau rapport élargi, des auditeurs se sont penchés sur des modèles de rapports d'audit potentiels et ont entrepris des simulations d'audit faisant appel aux nouvelles exigences en matière de communication de l'information afin d'anticiper d'éventuels problèmes liés à leur application. Tous les participants ont convenu que ce travail proactif était essentiel et ont recommandé d'éviter les rapports brefs et standards.

Évaluation des auditeurs et indicateurs de la qualité de l'audit

Les indicateurs de la qualité de l'audit sont des outils de mesure quantitative destinés à aider les comités d'audit à mesurer et à évaluer la qualité de l'audit. Les participants ont estimé que le recours aux IQA aidait à améliorer la qualité et la profondeur des discussions avec leur auditeur. La production régulière de rapports sur les IQA a permis aux comités d'audit d'avoir des conversations variées tout au long de l'année, permettant de régler certains problèmes plus tôt dans le processus.

En ce qui a trait à l'évaluation des auditeurs, si les participants ont convenu qu'il existe une variété de meilleures pratiques en la matière, ils ont estimé qu'il est essentiel de s'assurer que le comité d'audit joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du processus d'évaluation. Des rapports trimestriels et des questionnaires de rétroaction pour les principales parties prenantes font partie des moyens utilisés par les participants pour rester impliqués tout au long de l'année et créer des occasions plus fréquentes d'évaluation de l'auditeur.

Les participants ont également constaté que, compte tenu du désir de transparence accru manifesté par les actionnaires, les émetteurs assujettis sont de plus en plus nombreux à inclure dans leurs rapports publics des déclarations sur leurs méthodes d'évaluation et leur recours à des outils comme les indicateurs de qualité de l'audit afin de donner une meilleure idée des rôles et responsabilités du comité d'audit.

Nous encourageons les comités d'audit, les équipes de direction et les cabinets d'audit à continuer d'explorer de quelle façon ils peuvent intégrer les outils d'évaluation des auditeurs et les indicateurs de qualité de l'audit à leur processus d'audit et divulguer publiquement qu'ils en font l'utilisation. Si vous voulez en savoir plus, le CCRC a publié des documents sur les avantages des [évaluations complètes](#) et des [IQA](#).

La transparence dans la communication des constatations des inspections du CCRC

Les participants ont eu une discussion animée sur la transparence dans la communication des constatations des inspections du CCRC. Les évaluations des systèmes de gestion de la qualité (SGQ) par le CCRC actuellement en cours dans les quatre plus grands cabinets d'audit

canadiens pourraient offrir de nouvelles avenues pour rendre compte de la solidité des systèmes de qualité de chacun des cabinets dont les comités d'audit dépendent pour assurer l'uniformité de la qualité des audits. Le CCRC continuera de tenir compte des points de vue de nos parties prenantes pour déterminer la voie à suivre dans ce domaine.

Faits nouveaux concernant la qualité de l'audit

Évaluations des systèmes de gestion de la qualité

Il importe de mettre davantage l'accent sur les systèmes centralisés de contrôle de la qualité au niveau des cabinets afin d'améliorer l'uniformité de la qualité de l'audit. Bien que la plupart des audits que nous avons inspectés soient réalisés en conformité avec les normes prescrites, les thèmes récurrents de nos inspections de dossiers indiquent la persistance de faiblesses dans les systèmes de gestion de la qualité, d'où un manque de constance dans la réalisation des audits. Pour permettre la réalisation systématique d'audits de grande qualité, il est essentiel que les cabinets mettent en place des politiques et des processus – tant du point de vue des dirigeants que de l'équipe de mission – pour encadrer la gestion des risques et pour faire en sorte que les bonnes personnes soient affectées aux bonnes tâches au bon moment.

En 2018, le CCRC a mis en place une nouvelle méthodologie destinée à évaluer les systèmes actuels de gestion de la qualité de l'audit, en vue d'aider à accélérer leur amélioration. Lorsqu'il évalue les processus d'un cabinet, le CCRC s'attend à ce que celui-ci démontre l'efficacité des processus sous-jacents en appui à ces critères. Les participants ont échangé sur leurs expériences avec certains critères de systèmes

de gestion de la qualité comme la gestion des ressources par le cabinet, s'agissant de domaines qu'ils étaient intéressés à explorer en lien direct avec les résultats de la qualité de l'audit.

Le CCRC prévoit communiquer des conclusions additionnelles relatives à l'évaluation des systèmes de gestion de la qualité des quatre grands cabinets plus tard en 2019.

Évolution de la situation et paysage réglementaire à l'échelle mondiale

À l'échelle mondiale, il ne manque pas d'exemples où la qualité de l'audit a été remise en question. À mesure que les entreprises poursuivent leur croissance et augmentent leur présence sur la scène internationale, les risques en matière de gouvernance se multiplient. Les participants ont pris acte de l'influence du paysage réglementaire mondial sur le marché canadien et indiqué que nous ne pouvions pas relâcher notre vigilance.

Les discussions se poursuivent dans certains pays, comme au Royaume-Uni, au sujet des recommandations qui pourraient améliorer la qualité de l'audit, notamment les mesures visant à accroître la concurrence dans le cas des audits de grande ampleur et à réduire

la possibilité de conflits d'intérêts. Certaines des principales recommandations envisagées incluent des audits conjoints obligatoires des sociétés cotées en bourse et la séparation fonctionnelle ou opérationnelle des services d'audit et des autres services des grands cabinets d'audit. Alors que les cabinets d'audit mondiaux continuent d'explorer ces recommandations, tous sont d'accord sur le fait qu'il est impératif de mettre en place des contrôles internes au niveau des cabinets et de mettre davantage l'accent sur les processus et les systèmes de gestion de la qualité, ainsi que sur tout l'écosystème de l'audit (auditeurs, comités d'audit et équipes de direction). Les participants ont discuté des inconvénients et des avantages pratiques liés à l'intensification de la concurrence et de l'impact de la qualité de l'audit dans le cadre de leur rôle de présidents de comités d'audit. Plusieurs présidents de comités d'audit ont par ailleurs fait part de leurs préoccupations à l'égard de certains comités d'audit qui cherchent à obtenir d'importantes réductions d'honoraires de la part de leurs auditeurs.

Tous les présidents de comités d'audit ont fait part de leur intérêt à mettre l'accent sur la qualité de l'audit et à garantir des honoraires d'audit justes, et ont souligné que le fait de voir l'audit comme une dépense à réduire plutôt que comme un service important pour les actionnaires pouvait avoir un effet négatif.

Le CCRC analyse activement cette évolution de la situation mondiale et évalue les domaines où des changements sont nécessaires pour protéger les marchés financiers du Canada.

Dans ce contexte, le CCRC examine les pratiques actuelles liées aux responsabilités de l'auditeur en matière de fraude et de continuité de l'exploitation. En 2019, nous souhaitons identifier et prendre en considération les meilleures pratiques au Canada et à l'échelle mondiale, et donner notre point de vue sur la façon dont des changements peuvent être mis en place pour améliorer la qualité de l'audit.

Merci

Le CCRC tient à remercier tous les participants de leur contribution. Nous encourageons un dialogue permanent, et il nous tarde de poursuivre la discussion sur la qualité de l'audit à l'occasion d'autres événements partout au Canada.

Vous avez une opinion?

Le CCRC veut vous entendre. Communiquez avec nous à l'adresse stakeholderengagement@cpab-ccrc.ca.

Pour en apprendre davantage

Rendez-vous sur notre site Internet à l'adresse www.cpab-ccrc.ca et inscrivez-vous à notre liste de diffusion. Suivez-nous sur Twitter — @CPAB-CCRC

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. © CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2019. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

www.cpab-ccrc.ca / Courriel : info@cpab-ccrc.ca

